



Du
CONSEIL MUNICIPAL

Date de la convocation 4 Février 2026 Membres en exercice 29 Membres présents 19 Membres représentés 7 Membres absents 3 Nombre de suffrages exprimés 26	SÉANCE DU 10 FÉVRIER 2026 L'an 2026, le mardi 10 février, le Conseil Municipal de la Ville de ROYE s'est réuni publiquement à la Mairie de Roye sous la présidence de Delphine DELANNOY, Le Maire. <u>ÉTAIENT PRESENTS</u> : Delphine DELANNOY, Olivier DEVILLERS Josiane HÉROUART, Michaël MAILLE, Hervé VÉLUT, Valérie MARETTE, Didier MORVAL, Freddy CANTREL, Élodie LEMAITRE, Loïc CARETTE, Sylvie BONIFACE, Alexis BOURSE, Justine FRANCELLE, Marie-Hélène COMTE, Alice ZILIANI, Éric GUIBON, Jean-Luc VILLET, Ludovic BOCQUET, Aurélie SAVOYE <u>ABSENTS REPRESENTES</u> : Salima TIDDARI a donné pouvoir à Valérie MARETTE Élodie THÉOT a donné pouvoir à Josiane HÉROUART Émilie SENKEZ a donné pouvoir à Loïc CARETTE Bastien FOY a donné pouvoir à Freddy CANTREL Séverine PÉCHON a donné pouvoir à Sylvie BONIFACE Pascal DELNEF a donné pouvoir à Éric GUIBON Aymeric BOUTRY a donné pouvoir à Justine FRANCELLE <u>EXCUSÉS</u> Timmy BOITEL Kévin MOUILLARD <u>ABSENTS</u> Christian DETROISIEN A été nommé (e) secrétaire : Alexis BOURSE
--	--

N° D 2026-01-003

CONVENTION D'ADHÉSION AU SERVICE DE MÉDECINE PRÉVENTIVE DU CENTRE DE GESTION DE LA FONCTION PUBLIQUE TERRITORIALE DE LA SOMME

LE CONSEIL MUNICIPAL

VU le Code du Travail ;

VU le Code de la Santé Publique ;

VU le Code de déontologie médicale ;

VU le Code Général de la Fonction Publique et notamment son livre VIII relatif à la prévention et protection en matière de santé et de sécurité au travail,

VU le décret n° 85-603 du 10 juin 1985 modifié relatif à l'Hygiène et la Sécurité du travail ainsi qu'à la Médecine Préventive dans la Fonction Publique Territoriale et notamment son titre III sur la médecine professionnelle et préventive,

VU le décret n°87-602 du 30 juillet 1987 pris pour l'application de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale et relatif à l'organisation des conseils médicaux, aux conditions d'aptitude physique et au régime des congés de maladie des fonctionnaires territoriaux ;

VU le protocole de travail entre le médecin du travail et l'infirmière de Santé au Travail dans le cadre de leurs activités dans le pôle Santé Prévention du CDG80, validé par délibération du Conseil d'Administration du Centre de Gestion de la Somme en date du 30 janvier 2023.

CONSIDERANT que les collectivités territoriales ont l'obligation d'assurer la surveillance médicale et la prévention des risques professionnels de leurs agents ;

CONSIDERANT que le Centre de gestion de la Somme propose une prestation de médecine préventive adaptée aux besoins des collectivités territoriales ;

CONSIDERANT l'intérêt pour la collectivité de confier cette mission au Centre de gestion afin de garantir le respect de ses obligations en matière de santé et de sécurité au travail

Après en avoir délibéré, décide

A l'unanimité

ARTICLE 1 : DE SOLLICITER le Centre de Gestion de la Somme pour bénéficier de la prestation de médecine préventive qu'il propose aux collectivités ;

ARTICLE 2 : D'APPROUVER le projet de convention à intervenir avec le centre de gestion ;

ARTICLE 3 : D'AUTORISER Madame le Maire à signer ladite convention avec effet au 1^{er} janvier 2026 ;

ARTICLE 4 : D'INSCRIRE les crédits correspondants chaque année au budget de la collectivité

Fait et délibéré en séance, les jours, mois et an susdits, Pour extrait conforme au registre.

Le Maire, Delphine DELANNOY

